

**27 juin 2024**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 21 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 21 juin 2024

**Présents** : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Frédéric ALATARE, Marie CHARDONNEAU, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

**Excusés** : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Chauché** : Alain BONNAUD – **Essarts en Bocage** : Caroline GILBERT, Christophe ENFRIN pouvoir à Lucie LUCAS, Nathalie BODET – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO pouvoir à Jean-François YOU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

**Secrétaire de séance** : Pascal CAILLE

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 27  
Quorum : 16

**N° 204-24 – Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de sécurisation et de mobilité des espaces publics du parc d'activité de la Mongie sur les communes de Essarts en Bocage et Sainte-Florence**

Considérant qu'une consultation pour les travaux d'aménagement de sécurisation et de mobilité des espaces publics du parc d'activité de la Mongie sur les communes de Essarts en Bocage et Sainte-Florence a été lancée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publiée sur marchés sécurisés le 15/04/2024, sur le site « Lemoniteur.fr » le 16/04/2024 et dans le journal Ouest-France 85 le 18/04/2024.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 17 mai 2024 à 12h00.

Considérant que le marché est décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme : travaux rue du Sablon
- Tranche optionnelle n°1 : travaux rue de la Gîte

Considérant que le montant estimatif du marché est de 799 265 € HT dont 662 152.50 € HT pour la tranche ferme et 137 112.50 € HT pour la tranche optionnelle n°1.

Considérant que l'analyse des offres est effectuée par le cabinet DCI ENVIRONNEMENT et que pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres a été effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Considérant que 4 entreprises ont déposé une offre à savoir SOFULTRAP en groupement avec ARBORA – EIFFAGE/MIGNE TP - COLAS – CHARPENTIER TP en groupement avec ATLANROUTE et MARMIN

Considérant le classement des entreprises, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière de Montaigu) pour un montant de 465 213.41 € HT (Tranche ferme : 393 432.41 € HT et Tranche optionnelle : 71 781.00 € HT)

Vu l'avis favorable de la Commission technique du 20 juin 2024,

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (La Boissière de Montaigu) pour un montant de 465 213.41 € HT (Tranche ferme : 393 432.41 € HT et Tranche optionnelle : 71 781.00 € HT),**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 4 juillet 2024

Le Président,  
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).